

**Les dispositifs en faveur de l'éducation de base en Haute Normandie
(Illettrisme, Alphabétisation, Français Langue Etrangère)**

	Dispositif "Compétences Clés"	Dispositif Le Programme Régional de Formation Professionnelle : "Renforcer ses savoirs de base"	Dispositif "Renforcer ses savoirs de base" ALPHA - FLE	Dispositif Linguistique		
	DIRECCTE de Haute Normandie (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)	CONSEIL REGIONAL de Haute Normandie A l'exception d'une action proposée sur tout le territoire Haut Normand en Formation Ouverte à Distance, ces actions sont proposées en présentiel dans différentes zone d'emploi.	Pôle Emploi Haute Normandie	OFII		
				Formation Linguistique dispensée en France		Formation Linguistique dispensée à l'Etranger
			Dans le cadre du CAI (Contrat d'Accueil et d'Intégration)	Hors du cadre CAI (Contrat d'Accueil et d'Intégration)		
Objectifs	Les prestations de formation visent à lutter contre l'illettrisme et à développer les compétences clés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➢ compréhension et expression écrite, ➢ mathématiques, ➢ sciences et technologies, ➢ anglais, ➢ bureautique et internet, ➢ aptitude à développer ses connaissances et ses compétences. 	Les prestations de formation visent à lutter contre l'illettrisme et à travailler l'acquisition des connaissances générales pour favoriser l'entrée ou le retour à la vie active : <ul style="list-style-type: none"> ➢ communication orale et expression écrite, ➢ mathématiques, ➢ bureautique et internet, ➢ aptitudes à développer ses connaissances et ses compétences, ➢ connaissances sociales et civiques, ➢ projet collectif. Des périodes en entreprise sont organisées pour construire un projet professionnel.	Favoriser l'entrée ou le retour à la vie active des publics concernés par l'acquisition ou le perfectionnement des savoirs de base. Développer leur autonomie dans leur vie quotidienne, sociale et professionnelle. Le contenu de ces actions permet d'acquérir ou de développer les bases de l'expression orale et écrite, de se repérer dans son environnement, notamment institutionnel, afin de communiquer plus aisément avec autrui.	L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) a pour mission d'accueillir le primo-arrivant et d'organiser son parcours d'intégration : il inclut l' apprentissage de la langue française . Celui-ci peut débiter, pour certains, dans le pays d'origine et se prolonger sur le territoire français avec la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).		
Publics éligibles	En priorité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ demandeurs d'emploi, ➢ jeunes de 16-25 ans sans emploi et sortis du système scolaire, ➢ salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé (sous conditions), et le cas échéant, salariés ne souhaitant pas que leur employeur soit informé de leur besoin en formation sur ce domaine, 	Ces actions s'adressent aux demandeurs d'emploi. Cependant en vertu de la sécurisation des parcours sont susceptibles de pouvoir intégrer les actions du programme destiné aux demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ➢ les personnes recrutées en emploi aidé ➢ les bénéficiaires du RSA non inscrits à Pôle emploi ➢ les travailleurs non salariés ➢ les personnes en situation d'handicap. 	Ces deux actions s'adressent à des DE qui ne possèdent pas les savoirs de base (<i>lire, écrire, compter, savoir s'exprimer et communiquer en français</i>) et pour lesquels il est nécessaire de les acquérir afin de s'insérer. Plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> ➢ ALPHA vise des personnes peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine, ne sachant ni lire ni écrire, et ne pouvant comprendre ou s'exprimer en français. ➢ FLE vise des personnes ne maîtrisant pas la langue française mais ayant été scolarisées dans leur pays d'origine. 	Public "primo-arrivant" étranger (<i>typologie analphabète</i>) remplissant les deux conditions sine qua non à l'éligibilité de la formation linguistique : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Etre âgé d'au moins 16 ans ➢ Inscrire de manière pérenne sa situation sur le territoire français. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Le public prioritaire c'est le candidat à la naturalisation. ➢ Etre âgé d'au moins 18 ans ➢ Tout autre public dont le niveau de français est jugé insuffisant. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ les conjoints de Français. ➢ les bénéficiaires "conjoint du demandeur" au regroupement familial.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> ➢ avoir un projet d'insertion professionnelle, ➢ être motivé et parler français (à défaut, une formation au français langue étrangère doit être suivie en amont sur un autre dispositif tel que OFII). 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ maîtrise du français oral courant et lecture de déchiffrement. ➢ être motivé pour la formation et l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Avoir un projet d'insertion sociale et professionnelle. ➢ Etre motivé pour se former. ➢ Sur le plan administratif, être inscrit en tant que demandeur d'emploi. 	Avoir un niveau de connaissance de la langue française jugé insuffisant à l'issue du bilan linguistique.	Avoir été orienté auprès des prestataires par des structures habilitées par le Marché 13FL. (cf. liste dans ce guide)	<ul style="list-style-type: none"> ➢ la procédure de regroupement familial doit être engagée. ➢ avoir un niveau de connaissance de la langue française jugé insuffisant à l'issue des évaluations.
Modalités d'inscription	Elle se fait obligatoirement par le biais de l'extranet ROSACE dont l'accès est réservé aux conseillers des organismes prescripteurs ayant conclu une convention à cet effet avec la DIRECCTE. (à titre principal : POLE EMPLOI, ML/PAIO, CAP EMPLOI) A titre exceptionnel, les salariés ne souhaitant pas que leur employeur soit informé de ce besoin en formation peuvent s'adresser directement auprès des organismes de formation.	Accès en priorité aux demandeurs d'emploi orientés par les prescripteurs : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pôles Emploi, ➢ Missions Locales, ➢ Cap Emploi, ➢ PLIE, ➢ Equipes d'insertion des Départements. 	Orientation par les conseillers des agences Pôle Emploi	Orientation par l'OFII auprès des organismes de prescription linguistique (cf. liste dans ce guide) vers les organismes prestataires de formation habilités Marché 13 FL.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les candidats à la naturalisation sont orientés auprès des organismes par la Préfecture. ■ Les autres publics sont orientés vers le dispositif par : <ul style="list-style-type: none"> ➢ les conseillers du Pôle Emploi, ➢ les services sociaux, ➢ les municipalités, ➢ les associations, ➢ les organismes de formation. Le principe : être âgé de + 26 ans Exception : les jeunes âgés de 16 ans peuvent bénéficier d'un parcours hors CAI dès lors qu'ils s'inscrivent dans une démarche emploi/formation professionnelle	
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> ➢ de 40 à 400 heures de formation par apprenant selon ses besoins. ➢ 18 h maximum par semaine, ➢ pas de séquences en entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ ces actions sont d'une durée de 600 heures, par apprenant. ➢ dont 105 heures en entreprise (70 heures en FOAD) 	Alpha et FLE : Deux modules successifs de 300 heures chacun. Un bilan est prévu au terme des premières 300 heures de façon à établir le contenu pédagogique du second module de 300 heures .	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Niveau DILF : 300 heures ➢ Niveau DELF A1 : 150 heures <i>(en cas d'échec au DILF, un deuxième parcours DILF est possible à hauteur de 20% du parcours initial préconisé)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Niveau DILF : 300 h ➢ Niveau DELF A1 : 150 h (1er parcours) ➢ Niveau DELF A1 : 150 h (2e parcours) ➢ Niveau DELF A2 : 150h + B1: 120 h 	40 heures de cours de français sur place. Si échec aux tests à l'issue de la formation, le parcours se poursuit à l'arrivée en France.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➢ la formation est gratuite ➢ les apprenants ne sont pas rémunérés 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ la formation est financée par la Région et le FSE ➢ les apprenants ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle et sont susceptibles d'être rémunérés à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> - des personnes sorties du système de formation initiale depuis moins de six mois, - des bénéficiaires de l'Aide à la Recherche d'Emploi (ARE), - des personnes reconnues travailleurs handicapés, sauf si elles optent pour une rémunération Région. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ la formation est financée par Pôle emploi. ➢ les bénéficiaires ont le statut stagiaire de la formation professionnelle. ➢ ils bénéficient d'une rémunération versée par pôle emploi, soit l'AREF (Allocation de Retour à l'Emploi-Formation), soit la RFPE (Rémunération des Formations de Pôle Emploi) et d'une aide à la couverture des frais de déplacement et d'hébergement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ la formation est gratuite ➢ les apprenants ne sont pas rémunérés 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ la formation est gratuite ➢ les apprenants ne sont pas rémunérés 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ la formation est gratuite et est dispensée très souvent par les centres culturels français. ➢ les apprenants ne sont pas rémunérés.



*Formation Ouverte à distance : selon la circulaire DGEFP du 20 juillet 2001, une formation ouverte et/ou à distance est un dispositif souple de formation organisé en fonction des besoins individuels ou collectifs. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur.